



Examen de l'optimisation des ressources : Rapports financiers des conseils scolaires de l'Ontario

Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- Une divulgation vague et incohérente peut empêcher les personnes qui lisent et utilisent les états financiers des conseils scolaires locaux d'être bien informées.
- Étant donné que les conseils scolaires ont la responsabilité de préparer leurs états financiers, l'examen de tous ces documents offre une perspective unique.

Pourquoi c'est important

- L'amélioration de la présentation et de la divulgation des états financiers des conseils scolaires accroît leur utilité pour les décideurs, les intervenants communautaires et les autres personnes qui s'y réfèrent.
- Pour être conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, les états financiers des conseils scolaires doivent être pertinents, fiables, comparables, opportuns, compréhensibles et clairs.

Ce que nous avons constaté

Cadre comptable différent relativement aux états financiers des conseils scolaires

- Les états financiers des conseils scolaires de l'Ontario sont préparés au moyen d'un cadre législatif spécial au lieu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- Cela peut donner l'impression qu'ils ne sont pas comparables aux états financiers des conseils scolaires d'autres territoires de compétence canadiens ou d'autres entités du secteur parapublic de l'Ontario.

RECOMMANDATION 5

Les renseignements sur l'impôt foncier ne sont pas clairs et cohérents

- La divulgation de la nature de la source des revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires était limitée et ne décrivait pas clairement l'entente relative à ces impôts en Ontario.

RECOMMANDATIONS 2 À 4

Possibilités d'amélioration des opérations comptables de gestion de la dette, de placements et des entités apparentées; manque de rapidité dans la publication des états financiers; opinion avec réserve reçue par certains conseils scolaires

- Au cours des périodes de déclaration 2018-2019 et 2019-2020 :
 - dix-huit conseils scolaires (16 en 2019-2020) ont reçu une opinion avec réserve, car leurs vérificateurs n'étaient pas en mesure de déterminer si les revenus provenant des activités de collecte de fonds totalisant 31,4 millions de dollars (16,2 millions de dollars en 2019-2020) étaient complets;
 - les états financiers publiés par 14 conseils scolaires (17 en 2019-2020) ne comprenaient pas l'approbation de leur conseil d'administration;
 - les états financiers de 27 conseils scolaires (27 en 2019-2020) ne divulguaient pas suffisamment de renseignements pour permettre aux lecteurs d'évaluer l'ampleur de la dette à long terme;
 - les états financiers de huit conseils scolaires (huit en 2019-2020) ne divulguaient pas de détails sur la nature des investissements détenus par le conseil scolaire;
 - les états financiers de 26 conseils scolaires (26 en 2019-2020) ne répondaient pas aux exigences de divulgation des parties associées en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, car ils ne divulguaient pas leur relation avec d'autres entités contrôlées par la province comme l'Office ontarien de financement;
 - quinze conseils scolaires (15 en 2019-2020) n'ont pas publié leurs états financiers sur leur site Web avant la date limite requise en vertu de la directive concernant les documents commerciaux du secteur parapublic.

RECOMMANDATIONS 6, 8, 11, 12 ET 14

Entité d'assurance collectivement contrôlée par des conseils scolaires non consolidée dans les états financiers

- La province ne consolide pas le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE).
- L'OSBIE, qui est contrôlé collectivement par 79 conseils scolaires de l'Ontario, a déclaré des actifs nets de 128 millions de dollars dans ses propres états financiers au 31 décembre 2020.

RECOMMANDATIONS 16 ET 17

Conclusions

- Les états financiers des conseils scolaires sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, même si le cadre comptable qui y est divulgué ne le reflète pas.
- La référence à un cadre comptable législatif réduit la comparabilité perçue des états financiers des conseils scolaires à ceux d'autres entités du secteur public et d'autres territoires de compétence du Canada, et peut entraîner de la confusion chez certains utilisateurs.
- Il est possible d'améliorer l'information contenue dans les états financiers des conseils scolaires afin de mieux répondre aux besoins des décideurs et des autres personnes qui les consultent.

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.